

La newsletter du Ripame #15 Avril 2020

Toute l'équipe de Roche aux Fées Communauté reste confinée à domicile pour répondre aux directives gouvernementales. Pour autant, nous continuons à travailler et restons à votre écoute, à distance.

Le RIPAME a renforcé ses permanences téléphoniques pour être au plus proche de vos préoccupations. Notre équipe se tient disponible pour vous renseigner du lundi au vendredi aux heures suivantes :

Lundi : 9h00-12h30 et 13h30-18h00

Mardi : 9h00-12h30 et 14h00-19h00

Mercredi : 9h00-12h30 et 13h30-18h00

Jeudi : 9h00-12h30 et 13h30-18h00

Vendredi : 9h00-12h30 et 13h30-16h30.

En dehors de ces heures, n'hésitez pas à laisser un message avec vos coordonnées et l'objet de votre appel. Nous vous recontacterons rapidement.

Si vous faites partie des personnels prioritaires et que vous recherchez en urgence un mode d'accueil pour votre enfant, n'hésitez pas à nous transmettre un mail (ripame@ccprf.fr). Nous consultons la boîte mail également le week-end.

Le coin des infos

Conditions d'accueil et de rémunération des assistant.e.s maternel.le.s

Un nouveau document est diffusé par la Direction Générale de la Cohésion Sociale intitulé "Assistants maternels : conditions du maintien de l'accueil et rémunération" en date du 6 avril 2020. Cette fiche détaillée reprend les différents cas de figures dans lesquels vous pouvez vous trouver dans ce contexte sanitaire en cas de maintien d'accueil ou non et des conséquences sur la déclaration et la rémunération de l'assistant.e maternel.le.

[Cliquez ici pour ouvrir le document](#)

Renouvellement des agréments des assistant.e.s maternel.le.s

Les agréments des assistant.e.s maternel.le.s arrivant à échéance entre le 12 mars et le 23 juin sont prorogés de plein droit jusqu'à expiration d'un délai de 2 mois suivant la fin de la période de l'état d'urgence sanitaire, soit jusqu'au 23/08/2020.

Les missions agrément vont adresser un courrier dans ce sens à chaque assistant.e maternel.le concerné.e.

Pajemploi demandera aux parents employeurs de fournir la dernière attestation d'agrément de l'assistant.e maternel.le.

Mise à jour de la foire aux questions du site Pajemploi

La FAQ Covid-19 de Pajemploi a été mise à jour le 10 avril. Voici, entre autres, les questions/réponses que vous trouverez sur le site de Pajemploi :

- *Une anomalie a été détectée sur ma déclaration Pajemploi et ma demande d'indemnisation exceptionnelle, que dois-je faire ?*
- *L'employeur doit-il obligatoirement informer son salarié du montant de l'indemnisation qu'il lui reversera ? Et s'il ne reverse pas l'indemnité ?*
- *Si un particulier employeur a déclaré son assistant maternel/sa garde d'enfants en arrêt maladie car ce dernier doit garder ses enfants à domicile, a-t-il droit à l'indemnisation exceptionnelle ?*
- *Si l'assistant maternel/garde d'enfants à domicile est en arrêt maladie (avec justificatif) et ne peut pas accueillir l'enfant, bénéficie-t-elle de l'indemnisation exceptionnelle ?*
- *L'employeur a-t-il le droit de rompre son contrat avec son assistant maternel/avec sa garde d'enfants à domicile ?*
- *Le salaire de mon assistant maternel est mensualisé comment dois-je faire pour calculer ses heures effectuées et ses heures non effectuées ?*
- *Si l'employeur décide de ne plus confier son enfant à l'assistant maternel, ce dernier peut-il être rémunéré ou indemnisé ?*
- *Si l'accueil de l'enfant est suspendu car l'enfant est malade, l'assistant maternel peut-il être rémunéré ou indemnisé ?*

[Cliquez ici pour accéder à la foire aux questions du site Pajemploi](#)

Recensement des places disponibles pour l'accueil des enfants de personnels prioritaires

Vous poursuivez votre activité d'assistant.e maternel.le et souhaitez signaler vos places disponibles pour l'accueil des enfants des personnels prioritaires qui ont et auront besoin d'un mode de garde (notamment lors du pic de l'épidémie) pour poursuivre leur métier ...
Merci de remplir le formulaire.

[Renseignez vos disponibilités en cliquant ici](#)

Comprendre les multiples impacts du confinement pour ajuster l'accompagnement de l'enfant

Monica MEJIA, psychologue clinicienne qui interviendra pour une conférence autour des violences éducatives ordinaires en décembre 2020, nous partage une sketchnote qui délivre quelques clés pour vivre le confinement de façon bienveillante.

Recette "Manipulation"

La peinture gonflante

Ingrédients :

3 cuillères à soupe de farine

3 cuillères à soupe de sel fin

1 cuillère à soupe de levure chimique ou de bicarbonate alimentaire

Du colorant alimentaire ou de la peinture

Un peu d'eau

Dans un saladier, versez la farine, le sel fin, la levure (ou le bicarbonate). Ajoutez un peu d'eau et mélangez. La texture doit être veloutée. Versez quelques gouttes de colorant alimentaire ou de peinture. Mélangez la préparation et reproduisez ces étapes pour la création de chaque couleur. Le tour est joué...

Lorsque le dessin est terminé, passez la feuille 30 secondes au micro-ondes en surveillant. Réitérez un second passage si nécessaire.

Bricolage : Création d'instruments de musique

De nouvelles idées écolos pour développer la créativité et l'imaginaire des enfants... Et si vous fabriquiez des instruments de musique avec vos déchets ?

Pour tenter l'expérience, rendez-vous sur le site lacourdespetits.com qui propose de belles réalisations.

[Cliquez ici pour accéder au site](#)

Le dessin solidaire

Si vous souhaitez lutter contre l'isolement des personnes âgées lié au confinement, nous nous proposons cette semaine encore de centraliser des dessins réalisés par les enfants pour les transmettre aux EHPAD du territoire. Par la suite, l'ensemble des dessins pourrait permettre de réaliser une banderole à exposer dans les médiathèques. Panne d'inspiration ? Vous pouvez simplement photographier le résultat de votre expérience de peinture gonflante pour que nous les partagions avec les personnes âgées. Celles et ceux qui souhaitent prendre part à cette initiative peuvent donc nous retourner leur.s photo.s des réalisations des enfants par mail (ripame@ccprf.fr).

Pensez aux gestes barrières

RIPAME
Roche aux Fées Communauté
16 rue Louis Pasteur
35240 RETIERS
02.99.43.44.16
ripame@ccprf.fr

Cet e-mail a été envoyé à sandrine.wehrung@ccprf.fr
Vous avez reçu cet email car vous vous êtes inscrit sur RIPAME Roche aux Fées
Communauté.

[Se désinscrire](#)

Envoyé par

© 2019 RIPAME Roche aux Fées Communauté